

## CONSEIL MUNICI Publié le 28/08/2024

Envoyé en préfecture le 28/08/2024

Reçu en préfecture le 28/08/2024

COMMUNE DE MONES | ID : 081-218101707-20240819-2024D43-DE

## ACTE nº 2024D43 du 19 août 2024 DELIBERATION portant sur Evolution des missions et du tableau des effectifs

Le dix-neuf août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

Présents (13): MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, VERDIER Jean-Pierre, ROUTHE Jean Paul, CORTESE Jean Louis, LEQUEUX Jean-Louis, FAUGERES Karine, DUCROS Alexandre, FRAYSSINET Sylvie.

Absents excusés (1): DURAND Joelle.

Pouvoirs (1): Danielle BLANC-ANTES donne pouvoir à Sylvie FRAYSSINET.

Secrétaire de séance : Fatima SELAM

## 2024D43: Poste culture patrimoine – Evolution des missions et du tableau des effectifs

Le 25 novembre 2022, le Conseil municipal a créé un poste de catégorie B, dans le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet, pour la mission culture / tourisme au sein de la commune. Ces activités contribuent à la notoriété du village, à son développement et au maintien de l'activité économique et justifient la présence de l'Office de Tourisme à Monesties (compétence EPCI - 3 CS). Le recrutement s'était porté sur une personne lauréate du concours dudit grade en février 2023. Elle a effectué une année de stage et a été titularisée 2024. Elle a été mutée à sa demande à partir du 15 aout 2024.

Aussi, la question se pose de maintenir un tel poste et notamment la définition des missions.

## Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

• Modifie le tableau des effectifs établi par délibération en date du 6 octobre 2023 par la suppression du poste de catégorie B du grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps complet.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.

